

- CONTRÔLES D'ÉTAGE;
- CLAPET DE RETENUE;
- SOUPAPE DE RELÂCHE AJUSTÉE À 160 PSI, RACCORDÉE AU DRAIN;
- MANOMÈTRES;
- SOUPAPE DE DÉCHARGE.

2.7.3. LE DISPOSITIF COMBINÉ D'ESSAI ET DE VIDANGE DOIT ÊTRE INSTALLÉ EN AVAL DU DÉTECTEUR DE DÉBIT. IL COMPREND UN ROBINET À TOURNANT SPHÉRIQUE TROIS (3) POSITIONS, DEUX (2) VOYANT D'ÉCOULEMENT, LES SORTIES POUR MANOMÈTRE ET UNE PLAQUE INDIQUANT LE DIAMÈTRE DE L'ORIFICE.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : VICTAULIC, TESTMASTER, STYLE 718, GEM F350, SCS, TESTANDRAIN OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

2.8. GICLEURS AUTOMATIQUES

2.8.1. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES GICLEURS AUTOMATIQUES INDIQUÉS SUR LES PLANS ET OU REQUIS PAR LES CONDITIONS DES LIEUX. LA TEMPÉRATURE DE FUSION DES GICLEURS AINSI QUE LE DIAMÈTRE DES ORIFICES SERONT TELS QUE SPÉCIFIÉS SUR LES PLANS. LORSQU'UN GICLEUR SE TROUVE PRÈS D'UNE SOURCE DE CHALEUR OU DANS UN ENDROIT DONT LA TEMPÉRATURE PEUT ATTEINDRE UN NIVEAU ÉLEVÉ, IL DEVRA ÊTRE DE TYPE À TEMPÉRATURE DE FUSION INTERMÉDIAIRE (212°F) OU ÉLEVÉE (280°F), SELON NFPA 13 2013.

2.8.2. L'ENTREPRENEUR DEVRA INCLURE DANS LE PRIX FORFAITAIRE DE SA SOUMISSION UNE ALLOCATION POUR L'AJOUT DE CINQ (5) GICLEURS MURAUX SUPPLÉMENTAIRES NON-INDIQUÉS AUX PLANS QUE L'INGÉNIEUR POURRAIT LUI DEMANDER D'INSTALLER EN COURS DE TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI SOUMETTRE DES PRIX UNITAIRES (MATÉRIEL ET MAIN-D'ŒUVRE) POUR L'AJOUT D'UN GICLEUR DE CHACUN DES TYPES SPÉCIFIÉS AUX PLANS. À LA FIN DES TRAVAUX, UN CRÉDIT SERA ACCORDÉ AU PROPRIÉTAIRE SI LE NOMBRE DE GICLEURS SUPPLÉMENTAIRES EST INFÉRIEUR À CELUI QUI EST INCLUS DANS CETTE ALLOCATION OU UN SUPPLÈMENT SERA ACCORDÉ À L'ENTREPRENEUR SI LE NOMBRE DE GICLEURS SUPPLÉMENTAIRE DÉPASSE LE NOMBRE ÉTABLI DANS CETTE ALLOCATION.

2.8.3. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER UNE ARMOIRE MÉTALLIQUE VERROUILLABLE CONTENANT UNE RÉSERVE DE GICLEURS AUTOMATIQUES DE CHAQUE TYPE TEL QU'EXIGÉ PAR LA NORME NFPA 13 2013 ART 6.2.9.5 AINSI QU'UNE CLÉ POUR LES RÉPARATIONS URGENTES. L'ARMOIRE SERA LOCALISÉE DANS LA SALLE DES GICLEURS ET DEVRA CONTENIR UNE LISTE DES GICLEURS INSTALLÉS DANS LE BÂTIMENT.

2.8.4. LES GICLEURS AUTOMATIQUES INSTALLÉS EN DESSOUS DES GAINES DE VENTILATION, EN DESSOUS DES APPAREILS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, DANS LES SALLES ÉLECTRIQUES, DANS LES SALLES MÉCANIQUES, ETC., DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN PANIER PROTÉCTEUR.

2.8.5. LES RÉGLES D'INSTALLATION DOIVENT ÊTRE BASÉES SUR LA NORME NFPA 13.

2.9. VANNES

2.9.1. TOUTES LES VANNES DE CONTRÔLE DOIVENT ÊTRE DE TYPE À TIGE MONTANTE (O.S. & Y) OU DE TYPE PAPILLON APPROUVÉES PAR FM ET UL/ET ET SERONT D'UN SEUL MANUFACTURIER.

2.9.2. CHAQUE VANNE DE CONTRÔLE DEVRA ÊTRE MUNIE D'UN INTERRUPTEUR DE SURVEILLANCE ANTI-VANDALISME.

2.10. DRAINS

2.10.1. FOURNIR ET INSTALLER UN DISPOSITIF « TEST AND DRAIN » POUR CHAQUE ZONE DE GICLEURS À L'ENTRÉE D'EAU. RACCORDER TOUS LES DRAINS DES SYSTÈMES DE GICLEURS AU RÉSEAU DE DRAINAGE DU BÂTIMENT.

2.10.2. FOURNIR ET INSTALLER DES DRAINS AUXILIAIRES POUR TOUTES LES PARTIES DU SYSTÈME QUI NE PEUVENT ÊTRE VIDANGÉES PAR LE DRAIN PRINCIPAL. LES DRAINS AUXILIAIRES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À ENVIRON 7PI DU PLANCHER ET DOIVENT ÊTRE DIRIGÉS À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

2.11. ROBINETS

2.11.1. ROBINETS DE 2PO (50MM) ET MOINS, EXTRÉMITÉS FILETÉES:

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : CRANE N°459 JENKINS, FIG. 820 J; NIBCO T-104-0.

- ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE, EN BRONZE, EXTRÉMITÉS FILETÉES;

- **PRODUITS SPÉCIFIÉS** : ANVIL F171N; NEWMAN HATTERSLEY 1969F; NIBCO KT-505-4.

2.11.2. ROBINETS DE 2PO (50MM) ET MOINS, EXTRÉMITÉS RAINURÉES :

- ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE, EN BRONZE.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : VICTAULIC, STYLE 728 AVEC CONTACTEUR DE SURVEILLANCE, VICTAULIC 722; NIBCO KT-505-5.

2.11.3. ROBINETS DE 2PO½ (65MM) ET PLUS, EXTRÉMITÉS À BRIDES :

- ROBINETS À VANNE, EN FONTE, À TIGE EXTÉRIEURE ET ARCADE, GARNITURE EN BRONZE, EXTRÉMITÉS À BRIDES.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : CRANE N°467, JENKINS FIG. 825CJ; NIBCO F-607-RW, MUELLER-CANADA A-2360.

2.11.4. ROBINETS DE 2PO½ (65MM) ET PLUS, À PAPILLON, AVEC CONTACTEUR DE SURVEILLANCE :

- ROBINETS À PAPILLON, EN FONTE, À TIGE INDICATRICE, EXTRÉMITÉS RAINURÉES.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : VICTAULIC STYLE 705W OU 708W; GEM SÉRIES 7800FP; GRUVLOK, GN7722-3D; NIBCO, GD1765-8.

2.11.5. CLAPETS DE RETENUE À BATTANT, À DISQUE EN MATÉRIAUX COMPOSITES :

- EXTRÉMITÉS RAINURÉES.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : VICTAULIC, STYLE 717; GEM, SÉRIES 7800FP; GRUVLOK, 78FP; VIKING, D-1ET G-1 RAINURÉS; GLOBE, CV-1.

- TYPE SILENCIEUX, ADAPTÉS POUR EXTRÉMITÉS À BRIDES.

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : RITE, MODÈLE 212.

2.11.6. PURGEURS À BILLE :

- **PRODUIT SPÉCIFIÉ** : VICTAULIC, SÉRIES 748, VIKING B-1; GEM, F-789.

2.12. MANOMÈTRES

2.12.1. MANOMÈTRES HOMOLOGUÉS PAR ULC, CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS ET REMPLIS DE GLYCÉRINE AUX ENDROITS EXIGÉS PAR LES NORMES NFPA.

2.12.2. LA PRESSION MAXIMALE DOIT ÊTRE ÉGALE À DEUX (2) FOIS, AU MOINS, LA PRESSION DE SERVICE DE LA MUNICIPALITÉ.

2.13. EXTINGCTEURS PORTATIFS

2.13.1. N/A

3. ACCEPTATION DES TRAVAUX

3.1. ÉPREUVES

3.1.1. LES ESSAIS HYDROSTATIQUES SERONT RÉALISÉS SUR TOUT LE RÉSEAU DE TUYAUTERIE DU SYSTÈME D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES ET SATISFERONT AUX EXIGENCES DE LA NORME NFPA 13. FAIRE LES ÉPREUVES À UNE PRESSION DE 50PSI (350 KPA) SUPÉRIEURE À LA PRESSION D'OPÉRATION, MAIS NON INFÉRIEURE À 200PSI (1.4 MPa) DURANT UNE PÉRIODE CONTINUE DE DEUX (2) HEURES. LA PERTE TOLÉRÉE SERA DE 0LB/PO2.

3.1.2. ADVENANT LE REFUS DES ESSAIS LES MÊMES PROCÉDURES SERONT RÉPÉTÉES.

3.1.3. LES ÉPREUVES DEVRONT ÊTRE FAITES EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

3.1.4. TOUTE LA TUYAUTERIE SOUTERRAINE DOIT ÊTRE RINCÉE TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LA NORME NFPA 24. POUR UN TUYAU SOUTERRAIN DE 8PO (250MM), LE DÉBIT MINIMAL EST DE 1560USGPMIN. LE RINÇAGE DOIT SE FAIRE AVANT LE RACCORDEMENT DU D.A.R. OU DU SYSTÈME DE GICLEURS AUTOMATIQUES.

3.1.5. SOUMETTRE LE(S) DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT À UN ESSAI CONFORMÉMENT À LA NORME CANCSA-B64.10-M « GUIDE DE SÉLECTION, D'INSTALLATION, D'ENTRETIEN ET D'ESSAI À PIED D'ŒUVRE DES DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT », AINSI QU'UN ESSAI DE DÉBIT SELON LA NORME NFPA 13. UN RAPPORT D'ESSAI DOIT ÊTRE REMIS À L'INGÉNIEUR ET JOINT DANS LE MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN À REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE À LA FIN DU PROJET.

4. ATTESTATIONS

4.1.1. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR TOUS LES CERTIFICATS ATTESTANT QUE TOUTES LES CONDITIONS REQUISES ONT ÉTÉ REMPLIES.

4.1.2. L'ACCEPTATION DU SYSTÈME SERA SUJETTE AUX AUTORITÉS AYANT JURIDICTION.

5. DOCUMENTATION & FORMATION

5.1. INSTRUCTIONS D'OPÉRATION ET DE MAINTENANCE

5.1.1. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR ET ORGANISER UNE RENCONTRE FORMELLE POUR EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME AUX RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT, ET CE, EN PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE. IL RÉPONDRÀ À TOUTES LES QUESTIONS PERTINENTES QUI SERONT SOULEVÉES LORS DE CES RENCONTRES.

5.1.2. LA FORMATION INCLUT L'OPÉRATION NORMALE, LES DIRECTIVES D'URGENCE ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME EN CONCORDANCE AVEC LES MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.

5.1.3. UNE FOIS LES TRAVAUX ACCEPTÉS PAR L'INGÉNIEUR, FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE TROIS (3) LIVRETS D'INSTRUCTION DES FABRICANTS POUR CHAQUE APPAREIL.

5.1.4. FOURNIR ET INCORPORER LES INSTRUCTIONS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'EXTINCTEURS AUTOMATIQUES.

5.2. PLANS TEL QUE CONSTRUIT

5.2.1. AU COURS DES TRAVAUX, INDIQUER PRÉCISÉMENT AUX PLANS, LES CHANGEMENTS QUI AURONT ÉTÉ FAITS SUR LE CHANTIER.

5.2.2. L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE DES PLANS TEL QUE CONSTRUIT À LA FIN DES TRAVAUX EN TROIS EXEMPLAIRES.

5.2.3. FOURNIR SUR UNE COPIE PAPIER, LES ANNOTATIONS EN ROUGE MONTRANT L'INSTALLATION TELLE QUELLE A ÉTÉ EFFECTUÉE AINSI QU'UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DWG.

L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. LE MINISTÈRE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DIMENSIONS PRISES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.

RAGREER, RÉPARER ET APPAREILLER TOUTE SURFACE OU IL Y A EU DÉMOLITION OU MODIFICATION DUE AUX PRÉSENTS TRAVAUX. TOUTES LES SURFACES IDENTIFIÉES AUX PRÉSENTS DOCUMENTS DEVRONT PRÉSENTER UN ASPECT DE NEUF ET ÊTRE EN TOUS POINTS UNIFORMES.

THE CONTRACTOR SHALL VERIFY ALL DIMENSIONS ON THE SITE BEFORE STARTING THE WORK. THE DEPARTMENT DECLINES ANY RESPONSIBILITY AS FOR DIMENSIONS SCALED ON THE DRAWINGS.

RESTORE, REPAIR AND REBUILD IN THE SAME MANNER ALL SURFACES THAT HAVE BEEN DEMOLISHED OR MODIFIED DURING THE PRESENT WORKS. ALL SURFACES IDENTIFIED ON THE PRESENT DOCUMENTS MUST BE UNIFORM IN ALL POINTS AND PRESENT AN ASPECT OF NEW.

POUR APPEL D'OFFRE 2024-02-26
FOR TENDER 2024-02-26

POUR COMMENTAIRES 99% 2023-10-13
FOR COMMENTS 99% 2023-10-13

revisions	date

A detail no. no. du détail	B location drawing no. sur dessin no.	C drawing no. dessin no.
A	A	B C
C		

project projet

QUÉBEC
825, rue KIROUAC street
C.C.C
BENOIT XV

drawing dessin

PROTECTION INCENDIE
DEVIS EN FRANÇAIS
SPRINKLER
FRENCH QUOTE

designed	conçu
M-A NEPTON	DATE

drawn	dessiné
J-F THERIEN	DATE

reviewed	examiné
2023-10-13	

approved	approuvé
M-A NEPTON	

Tender	Soumission
ALLEN LECLERC	

SCC Project Manager	Administrateur de projets SCC

drawing number	no. du projet
18P150-04	

drawing no.	no. de dessin	sheet no.	feuille no.
QU-92160-B		M106	DE M107